

À propos de la Fondation



la fondation
de ma vie

La mission de la Fondation de ma vie est de participer au financement des projets de l'hôpital de Chicoutimi conformément aux objectifs et aux priorités établis par ce dernier, en vue de contribuer à l'autonomie régionale en matière de soins de santé pour les populations desservies par l'établissement.

LOTO ÉVASION 9^e ÉDITION

Loto Évasion, c'est l'histoire d'un grand succès. Depuis le début de ce populaire tirage, ce sont 96 personnes qui ont pu visiter la destination de leur choix; 520 000 \$ en crédits-voyages d'attribués, quantité de petits équipements d'achetés... et c'est l'occasion pour nous de vous dire que L'AVENTURE CONTINUE !

Nous sommes fiers de vous offrir encore cette année la chance de parcourir le monde, à votre façon, en vous offrant 11 crédits-voyages de 5 000 \$ et un Grand Prix de 10 000 \$ à gagner !

Nous vous invitons à parcourir ce dépliant qui vous informera des modalités du concours.

Et vous...quelle destination allez-vous choisir ? Bonne chance !

*L'équipe de la
Fondation de ma vie
et du Comité hospitalier*

Description des prix et dates des tirages

(à la cafétéria du CIUSSS - site hôpital de Chicoutimi)

1^{er} prix Crédit-voyage de 5 000 \$ (valide jusqu'au 23 mai 2019)

Tirage le 23 mai 2018 à 12 h 15 –
Date ultime de réclamation 27 juin 2018 à 12 h 00.

2^e prix Crédit-voyage de 5 000 \$ (valide jusqu'au 27 juin 2019)

Tirage le 27 juin 2018 à 12 h 15 –
Date ultime de réclamation 27 juillet 2018 à 12 h 00.

3^e prix Crédit-voyage de 5 000 \$ (valide jusqu'au 25 juillet 2019)

Tirage le 25 juillet 2018 à 12 h 15 –
Date ultime de réclamation 27 août 2018 à 12 h 00.

4^e prix Crédit-voyage de 5 000 \$ (valide jusqu'au 29 août 2019)

Tirage le 29 août 2018 à 12 h 15 –
Date ultime de réclamation 1 octobre 2018 à 12 h 00.

5^e prix Crédit-voyage de 5 000 \$ (valide jusqu'au 26 septembre 2019)

Tirage le 26 septembre 2018 à 12 h 15 –
Date ultime de réclamation 26 octobre 2018 à 12 h 00.

6^e prix Crédit-voyage de 5 000 \$ (valide jusqu'au 31 octobre 2019)

Tirage le 31 octobre 2018 à 12 h 15 –
Date ultime de réclamation 3 décembre 2018 à 12 h 00.

7^e prix Crédit-voyage de 5 000 \$ (valide jusqu'au 28 novembre 2019)

Tirage le 28 novembre 2018 à 12 h 15 –
Date ultime de réclamation 3 janvier 2019 à 12 h 00.

8^e prix Crédit-voyage de 5 000 \$ (valide jusqu'au 19 décembre 2019)

Tirage le 19 décembre 2018 à 12 h 15 –
Date ultime de réclamation 21 janvier 2019 à 12 h 00.

9^e prix Crédit-voyage de 5 000 \$ (valide jusqu'au 30 janvier 2020)

Tirage le 30 janvier 2019 à 12 h 15 –
Date ultime de réclamation 4 mars 2019 à 12 h 00.

10^e prix Crédit-voyage de 5 000 \$ (valide jusqu'au 27 février 2020)

Tirage le 27 février 2019 à 12 h 15 –
Date ultime de réclamation 27 mars 2019 à 12 h 00.

11^e prix Crédit-voyage de 5 000 \$ (valide jusqu'au 27 mars 2020)

Tirage le 27 mars 2019 à 12 h 15 –
Date ultime de réclamation 29 avril 2019 à 12 h 00.

12^e prix Crédit-voyage de 10 000 \$

Vers la destination de vos rêves! (valide jusqu'au 17 avril 2020)
Tirage le 17 avril 2019 à 12 h 15 –
Date ultime de réclamation 17 mai 2019 à 12 h 00.

65 000 \$
en prix
1 000 billets seulement



VOYAGE STÉPHAN
VALOIS

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Saguenay-
Lac-Saint-Jean

Québec

Prix à gagner

1. À compter du 23 mai 2018, la Fondation de ma vie fera tirer 11 crédits-voyages d'une valeur de 5 000 \$ chacun et un Grand Prix de 10 000 \$ pour un total de 65 000 \$ en prix.
2. Chaque crédit-voyage est échangeable chez Voyage Stéphan Valois, situé au 704 boul. Talbot à Saguenay. Les frais suivants ne sont pas inclus dans le crédit-voyage : le transport terrestre aller-retour de la résidence à l'aéroport de départ, les taxes de sortie de pays, s'il y a lieu, les assurances, les vaccins, les documents de voyage et les dépenses personnelles.
3. Le crédit-voyage doit être utilisé en totalité sur une période d'un an suivant la date où il a été gagné.
4. Les réservations sont sujettes aux disponibilités et doivent être effectuées au moins 30 jours avant la date de départ choisie. Une fois confirmées, elles ne peuvent être modifiées.
5. Les crédits-voyages ne sont pas monnayables.
6. Les crédits-voyages peuvent être transférables en totalité seulement et un seul transfert sera accepté. La personne gagnante devra signer un document préparé à cet effet afin d'officialiser le transfert du prix.
7. Chaque crédit-voyage est applicable sur le voyage au choix du gagnant suivant une entente avec Voyage Stéphan Valois. Le gagnant pourra donc choisir la destination, le nombre de personnes, la date et la durée et devra, le cas échéant, déboursier la différence à Voyage Stéphan Valois si le coût est plus élevé.
8. Le gagnant qui choisit une destination d'une valeur moins élevée que celle du prix gagné pourra conserver la différence et l'utiliser ultérieurement aux mêmes conditions et dans le délai qui reste à courir.
9. Le crédit-voyage de 10 000 \$ est applicable sur la destination choisie par le gagnant. Les réservations sont sujettes aux disponibilités et doivent être effectuées au moins 30 jours avant la date de départ choisie. Une fois confirmées, elles ne peuvent être modifiées.

Pour information
Fondation de ma vie
418 541-1005

Dates des tirages et réclamation de prix

10. Les tirages auront lieu aux dates et aux heures mentionnées à l'endos de ce dépliant.
11. Tous les détenteurs de billets sont éligibles pour le Grand Prix de 10 000 \$.
12. Les prix doivent être réclamés dans les délais mentionnés à l'endos de ce dépliant.

Conditions d'admissibilité

13. Sont admissibles à ce concours les personnes oeuvrant au CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean (incluant les bénévoles et les retraités) ainsi que le grand public.
14. Pour être admissible, il faut être âgé de 18 ans et plus.
15. Les employés de la Fondation de ma vie ne sont pas éligibles.

Mode de participation

16. Les 1000 billets disponibles sont numérotés de 0001 à 1000.
17. L'achat d'un billet au coût de 260 \$ est final et non remboursable.
18. Pour participer à la Loto Évasion 2018-2019, les coordonnées complètes du participant doivent apparaître sur la partie détachable du billet de tirage.
19. Les billets peuvent être payés selon différentes modalités (voir formulaire de paiement).
20. L'acheteur doit défrayer la totalité du coût du billet et ce, en toute situation qui pourrait survenir en cours d'année. Les employés du CIUSSS qui se prévaudront de la déduction à la source devront en assurer le paiement en entier et ce, même advenant un départ ou une absence prolongée de leur travail. De même, la personne gagnante d'un tirage doit évidemment assumer la totalité de son engagement si le mode de paiement du billet était échelonné.
21. Un chèque sans provision entraîne automatiquement le paiement obligatoire de la partie non payée, et ce, dans les 10 jours. Une fois ce délai écoulé, le détenteur du billet perd son éligibilité aux tirages suivants.

22. Il n'y a pas de limite au nombre de billets que peut acheter une personne.
23. Les personnes qui achètent un billet après que des tirages aient été effectués voient leur chance de gagner diminuées du nombre de tirages déjà effectués. Le coût de 260 \$ du billet demeure le même et les modalités peuvent différer selon la période qui reste à courir avant la fin de la Loto Évasion 2018-2019.
24. Pour le tirage du Grand Prix de 10 000 \$ seulement, tous les détenteurs de billet, qu'ils aient gagné antérieurement ou non dans l'édition 2018-2019, ont droit de participer au tirage de ce 12^e prix.

Conditions générales

25. Tout conflit sera soumis au Conseil d'administration de la Fondation de ma vie qui demandera, si nécessaire, un avis à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux afin de prendre une décision.
26. Tout billet falsifié, mutilé, modifié ou photocopié sera annulé.
27. La Fondation de ma vie et Voyage Stéphan Valois ainsi que tout intervenant relié à cette loterie n'assument aucune responsabilité quant à tous dommages que les personnes participantes ou gagnantes pourraient subir en raison de leur participation à la présente loterie ou de l'acceptation et de l'utilisation de leur prix.
28. Conformément aux règles fiscales, aucun reçu pour fin d'impôt ne pourra être émis à l'acheteur du billet.
29. En participant à ce tirage, la personne gagnante autorise les organisateurs du tirage à utiliser si requis, son nom, photographie, image, voix, déclaration relative au prix, lieu de résidence à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
30. L'utilisation du générique masculin a pour but de faciliter la lecture.
31. Pour obtenir plus d'information, vous pouvez communiquer avec la Fondation de ma vie.
32. Le participant à la Loto Évasion 2018-2019 reconnaît avoir pris connaissance des règlements, en comprend les modalités et confirme son admissibilité.

Bonne chance !